

Petits cœurs, flash mob, candidatures multiples, grève des revues... la recherche trouve de nouveaux modes d'action

PAR FAÏZA ZEROUALA

ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 23 JANVIER 2020



Manifestation sauvage devant l'université Paris VII, le 12 décembre 2019. © Jade Lindgaard

En lutte à la fois contre la réforme des retraites et la future loi de programmation pluriannuelle, le monde de la recherche s'efforce de se faire entendre.

Le chercheur Samuel Hayat a ajouté des **petits cœurs** sur l'enveloppe destinée à porter sa candidature au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Histoire de se distinguer de la masse mais aussi de souligner avec autodérision le caractère symbolique de cette entreprise de conquête. Car tous les candidats savent qu'ils n'ont absolument aucune chance de remporter ce siège.

Malgré tout, le 21 janvier, une centaine de chercheurs **se sont rendus** au ministère de l'enseignement supérieur, coiffés de **leur toque**, pour déposer les courriers dans lesquels ils se proposent de présider le HCERES, sans chef depuis un mois. Près de 5 000 universitaires les ont imités, dans l'espoir de « *faire dérailler la machine bureaucratique* » et de montrer leur opposition à la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Si elle était votée, le HCERES, en tant qu'autorité administrative, aurait un pouvoir décuplé d'évaluation des laboratoires de recherche, craignent les chercheurs mobilisés. Cet organisme revêt une importance particulière, car le conseiller enseignement supérieur et recherche d'Emmanuel Macron, Thierry Coulhon, serait en pole position pour en décrocher

la présidence. « *Cette candidature collective dénonce ce nouveau pouvoir de contrôle* », explique Samuel Hayat, chercheur au CNRS et membre du comité de mobilisation.



Manifestation sauvage devant l'université Paris VII, le 12 décembre 2019. © Jade Lindgaard

Le monde de la recherche est en ébullition. Comme le raconte **ce billet de blog du journaliste Sylvestre Huet**, une tribune **dans Les Échos le 26 novembre** d'Antoine Petit, le président du CNRS, a inquiété : il y défend « *une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies* ». Les chercheurs ont donc une double raison de se mobiliser. La réforme des retraites a été le premier catalyseur de la colère. Puis la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), et les inquiétudes qu'elle génère, s'est greffée à la protestation initiale.

Depuis plusieurs semaines, un mouvement social traverse la France. Les grévistes, tous corps de métiers confondus, mobilisés contre la réforme des retraites multiplient les happenings, les danses et chants symboliques pour protester dans la joie et se donner du courage. Des cérémonies de vœux, des déplacements ministériels ou des sorties présidentielles ont été perturbés. Il devient de plus en plus difficile aux membres de la majorité d'échapper à ces comités d'accueil d'un nouveau genre. Ces séquences sont capturées pour être reprises par la presse et devenir virales sur les réseaux sociaux. On ne compte plus les professions qui dansent le *Lac des cygnes*, tutus inclus, comme **ces enseignants** du lycée Joliot-Curie de Nanterre, ou qui se lancent dans un haka protestataire,

comme **les avocats** du barreau de la Seine-Saint-Denis. D'autres préfèrent lancer leur robe d'avocat, leur blouse ou leur code du travail (*lire l'article de Mathilde Goanec sur le sujet*).

Pour le monde de la recherche, l'équation est complexe. Quel outil de travail peut-il brandir pour en faire le symbole de sa lutte ? Comment être efficace et audible dans le bruit ambiant ? Certains ont organisé des universités populaires, des déambulations dans le Quartier latin à Paris, quartier symbolique s'il en est. Des motions sont votées dans différents départements et universités (voir le décompte **sur le site** Sauvons l'université). Reste alors à trouver un moyen de matérialiser la grève et d'attirer, si possible, l'attention pour faire exister le mouvement. **La perturbation** des vœux de Frédérique Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, a été relayée sur **BFMTV**, souligne Samuel Hayat : « *Ce n'est pas rien pour nous.* »

Mais cela ne suffit pas. Les chercheurs mobilisés espèrent parvenir à casser les habitudes trop ancrées. Samuel Hayat le reconnaît aisément, trop longtemps la lutte des universitaires s'est cantonnée à un triptyque devenu inefficace : un texte est écrit et publié dans la presse, une pétition est lancée et certains se joignent aux manifestations. Impossible de rendre populaire une lutte ainsi, tant elle apparaît déconnectée du réel. Aujourd'hui, rien de tout cela. « *Les gens s'amusent et sont combatifs, c'est une mobilisation qui va durer et qui peut gagner. La preuve : la ministre a été obligée de recevoir les syndicats. On les met sous pression* », veut croire Samuel Hayat.

C'est grâce, croit-il, à un changement, salutaire selon lui, de stratégie. « *On a appelé à manifester, en dehors de la mobilisation dans les universités et en dehors des syndicats. On a aussi fait le choix de manifester dans le cortège de tête. On entre ainsi en rupture avec les modes traditionnels de lutte assez sages.* » Ou perdants. En 2009, les chercheurs opposés à la loi d'autonomie des universités (LRU) se relayaient pour une **ronde infinie des obstinés**. Cette marche sans fin avait pour but de porter hors les murs les revendications du mouvement universitaire.

Une grève inédite des revues

Cette lutte perdue a laissé des traces profondes et a pu réfréner les velléités de mobilisation ultérieures. Anne Bory, maître de conférences en sociologie à Lille et membre du comité de rédaction Actes de la recherche en sciences sociales, le concède mais espère que les choses sont en train d'évoluer. « *Depuis la LRU, il a été compliqué de déconstruire le découragement. Mais, aujourd'hui, les gens ne veulent plus être découragés.* »

Dix ans plus tard, la configuration a changé, veut croire Samuel Hayat. « *Là, on a un coup d'avance. Le mouvement de 2007-2009 contre l'autonomie des universités a eu lieu après le vote de la loi, juste lors de la mise en place des décrets d'application. Là, on se mobilise avant.* »

Johanna Siméant, professeure des universités en science politique à l'École normale supérieure et membre du comité de rédaction de la revue *Genèses*, abonde en ce sens. Elle considère en effet que depuis trop longtemps, les revendications de la communauté universitaire ne sont pas écoutées et encore moins entendues, et qu'il est temps d'y remédier. « *On oscille entre le mépris de toute la technostructure qui s'est développée et les leçons dispensées par ces hommes quinquagénaires qui nous expliquent comment on doit chercher. Il est temps pour nous de réaffirmer nos valeurs et expliquer ce en quoi on croit, et surtout dire à quel point ce projet est toxique pour nous.* »

Johanna Siméant était invitée à la cérémonie des vœux de Frédérique Vidal au titre de récipiendaire de la médaille d'argent du CNRS. La prise de parole de la ministre a été perturbée et un **doctorant blessé** par les forces de l'ordre. Johanna Siméant a pris la parole pour, entre autres, dire ceci : « *Madame la ministre, la communauté scientifique ne veut pas de cette énième soi-disant "réforme" dont nous ne savons que trop qu'elle porte le darwinisme, la concurrence toxique, la bureaucratie de l'évaluation permanente et de la soumission de projets. De la soumission tout court.* »

La chercheuse tenait à ce que son titre soit utile. En tant que personne titulaire d'une production scientifique validée et reconnue par ses pairs, elle espère contribuer

à diffuser l'idée que ce mouvement n'est pas guidé par des « *doctorants excités* » mais par une partie de la communauté universitaire bien décidée à reprendre la main sur son destin.

La candidature collective au HCERES s'inscrit dans cette droite ligne de lutte. « *On en a marre de jouer en défense et de réagir seulement*, décrypte encore Johanna Siméant. *Nous sommes dans un mouvement de réaffirmation collective, où on ne fait pas que pleurer sur le service public en train d'être détruit sous nos yeux. On joue quelque chose d'important, on dénonce la dégradation de nos conditions de production intellectuelle.* »

Le 6 janvier, *Genèses*, la revue interdisciplinaire de sciences humaines et sociales, a impulsé un mouvement inédit de grève des revues scientifiques. Pour expliquer la grève, la revue proclame **sur son site** : « *Il s'agit de défendre non seulement un système de protection sociale, mais aussi des valeurs telles que la solidarité, l'idée de service public, l'indépendance de la recherche (et, au-delà, la possibilité de décrire rationnellement le monde), face à la lente destruction des conditions de production du savoir et à sa marchandisation qui menace l'accès de tou-te-s aux connaissances.* »

Le comité de rédaction de *Genèses* ne traitera plus de propositions d'article ou de dossiers jusqu'à nouvel ordre. Une dizaine de revues de sciences humaines et sociales ont annoncé faire de même.

Anne Bory, maître de conférences en sociologie à Lille et membre du comité de rédaction d'Actes de la recherche en sciences sociales, explique que cette forme d'action a répondu à plusieurs préoccupations. La première étant de libérer du temps pour ceux qui alimentent ces revues. « *On souhaite le ralentissement du cours normal du travail pour nous permettre de tenir des assemblées générales dans nos facs, aller assister aux AG interprofessionnelles, fournir aussi des outils d'analyse et de connaissance utiles au mouvement. Il nous faut lever le pied pour mobiliser, tout simplement.* »

Sans compter que les revues revêtent un intérêt particulier, car les publications sont utilisées pour évaluer les chercheurs, ce qui pourrait aller s'amplifiant avec ce projet de loi.

Johanna Siméant explique que l'utilisation du mot « *grève* » à Genèses est volontaire pour signifier que ces chercheurs suspendent cette activité. Tant pis s'il s'agit d'une des facettes « *les plus plaisantes du métier* », poursuit-elle.

Il est indispensable à ses yeux, dans cette période charnière, de montrer le fonctionnement de la science de manière concrète et de visibiliser ainsi « *l'écosystème de la recherche* ». Dans le cas précis des revues, cela consiste pour les membres des comités de rédaction à relire et amender les articles d'autres chercheurs, bénévolement et sur leur temps personnel. L'universitaire raconte encore vouloir dénoncer la dégradation des conditions de travail dans ces revues, où il est de plus en plus rare de trouver des secrétaires de rédaction à temps plein.

Anne Bory identifie un risque important avec une réforme qui renforcerait l'évaluation des chercheurs. « *Ce projet de loi va mettre les revues au cœur d'un système d'évaluation et de sanction. Il y aura forcément une course à l'échalote de la publication avec une moindre qualité des articles et surtout une fragilisation complète de leurs conditions de production.* » Samuel Hayat partage cette crainte : « *On va nous faire endosser un rôle de DRH. On ne veut pas que ce travail des revues devienne un instrument darwinien, un instrument d'un système de sélection.* »

Open éditions, la plateforme publique d'édition de revues scientifiques, a été bloquée 24 heures le 16 décembre. La page d'accueil présentait un texte qui expliquait les raisons de la grève. Anne Bory juge qu'il s'agit d'une bonne manière d'inciter ceux qui ne se mobilisent pas à la faire notamment chez les étudiants qui utilisent ce site. « *C'est une modalité parmi d'autres, une façon de reprendre la main sur ce qu'on nous impose. On revendique aussi du temps pour réfléchir.* » Ce qui reste leur raison d'être.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.